le habert

HEBERGEMENT SAINT-PAUL

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Quelques mots d'introduction

Chaque année est particulière, 2022 n'a pas dérogé à la règle. Pour notre association, elle a principalement été une année de changements, de mouvements internes.

En janvier 2022, l'équipe éducative a changé une première fois : Romane Valentin, éducatrice, a quitté l'association pour de nouveaux projets personnels. Elle a été remplacée par Maïté Vitoux, une ancienne salariée remplaçante.

En mars 2022, un nouveau poste s'est créé : celui de coordination technique. Depuis la création de l'association, toutes les questions liées aux problèmes techniques dans les appartements (réparations, aménagements, rénovations, etc.) étaient gérées par les éducatrices et les bénévoles bricoleurs, en lien avec les bailleurs sociaux ou les propriétaires. Cela représentait une charge de travail importante. Grâce à de nouvelles recherches de financement, l'idée de création du poste de coordinateur.ice technique a pu aboutir. Sylvain Gilibert a initié le poste, réalisé les premiers diagnostics de notre parc de logement, tout en gérant les aléas quotidiens (pannes, dégâts, etc.). En novembre 2022, suite à une opportunité professionnelle, il a quitté l'association. Il a alors été remplacé dans le cadre d'une réorganisation interne par Laurence Minghetti, éducatrice spécialisée, à partir du début d'année 2023. Elle s'occupe également des réflexions menées sur l'accès à l'emploi des personnes hébergées. L'équipe éducative a ainsi changé une seconde fois en début d'année 2023 avec l'arrivée de Manon Ronjat, assistante sociale, reprenant le poste vacant.

Enfin, et ce n'est pas des moindres, nous avons cette année vu le départ d'un bénévole de longue date, Laurent Husquin, pour une retraite familiale loin de Grenoble. Il œuvrait en tant que bénévole bricoleur depuis dix ans et laisse une empreinte forte de son passage auprès de l'équipe et des personnes hébergées.

Nous souhaitons également une bonne continuation à celles qui ont jalonnées cette année 2022 : Maelle Silvere, remplaçante pour quelques semaines, et Alisé Hendrikx, stagiaire monitrice éducatrice présente plusieurs mois, qui ont apporté leurs compétences au Habert. Au vu de la qualité des stagiaires que nous avons reçus, nous continuerons d'accueillir des apprenant.es. Leur présence est toujours appréciée et enrichissante. Pierre Combes, stagiaire éducateur spécialisé, est ainsi présent depuis septembre 2022.

Enfin, nous ne les citerons pas tous, mais cette année encore les mouvements ont été nombreux parmi les personnes hébergées, entre des départs vers de nouveaux horizons de personnes que nous côtoyons depuis plusieurs mois ou années, de nouvelles arrivées et de nouvelles rencontres.

Ces passages, côté salarié.es, bénévoles ou personnes hébergées, qu'ils soient plus ou moins longs, marquent indéniablement l'identité du Habert.

JANVIER

Départ de Romane Valentin, remplacée par Maïté Vitoux

Début des permanences juridique de l'ADATE au Local 51

FEVRIER

1er incendie dans un logement dans l'histoire de l'association : le ménage hébergé va bien, ouf !

MARS

Recrutement du 1er coordinateur technique du Habert.

AVRIL

Ateliers couture en expansion : achat de tissu pour des projets de jupes.

Début des premières permanences de Culture du Cœur au Local 51.

MAI

Achat d'un véhicule pour la 1ere fois au Habert : un Logan à destination du poste de coordinateur technique.

JUIN

Départ de la stagiaire ME qui nous accompagnait depuis plusieurs mois : Alisée

Randonnée en Chartreuse

JUILLET

Sorties lac

AOUT

Fin d'hébergement sans solution pour une personne hébergée et très investie dans la vie collective au Habert

SEPTEMBRE

Début de formation pour Laurence Minghetti qui se déroulera une semaine / mois pendant toute l'année scolaire

Séjour à Avignon

OCTOBRE

Arrivée d'un nouveau stagiaire en formation d'éducateur spécialisé : Pierre

NOVEMBRE

Départ de Sylvain, 1er coordinateur technique : Laurence reprendra son poste à l'avenir

Formation « culture » pour deux éducatrices spécialisées

DECEMBRE

Repas de Noël suivi d'un temps de gouter pour les enfants avec la venue du Père Noël.

Le Habert, présentation

Fondée en 1962 par le Père Fréchet, l'association le Habert s'appelait initialement l'association St Paul les Chemins de Damas.

En 2009, au décès du prêtre, la mission historique de l'association - héberger les plus démunis - s'est structurée sous l'impulsion de deux associations : le Diaconat Protestant et le Secours Catholique.

Un premier travailleur social fut chargé de faire un point sur les personnes alors hébergées, l'état du bâti et réfléchir aux axes d'accompagnement.

A sa suite, ce sont une puis deux éducatrices spécialisées qui ont été recrutées pour s'occuper de l'accompagnement social et de la gestion des appartements, soutenues quotidiennement par les bénévoles.

L'association a ensuite évolué, et comprend aujourd'hui plus d'une dizaine de bénévoles impliqué.e.s quotidiennement ou hebdomadairement, quatre salariées, des stagiaires ou services civiques occasionnel.les et bien sûr, toujours, les personnes hébergées qui s'impliquent pour nous aider à faire vivre et avancer le projet associatif.

Le Habert héberge et accompagne plus d'une centaine de personnes. Au-delà d'un toit, notre souci est l'accès aux droits pour les personnes.

Les personnes présentes au Habert peuvent arriver selon 3 dispositifs différents.

Trois portes d'entrées au Habert

Historiquement, le Père Frechet avait à cœur d'héberger les personnes « sans papiers ». Cette possibilité perdure. L'association héberge une quarantaine de ménages en situation administrative complexe avec des compositions diverses : familles, couples ou personnes seules (en colocation). Ces personnes sont souvent arrivées pour la première fois au Habert il y a des années et ont postulé directement auprès de notre association, au 2e étage des locaux du Secours Catholique.
Cependant, depuis plusieurs années nous ne prenons plus de nouvelles demandes, nous avons une liste d'attente de plusieurs années et nous continuons de recevoir les personnes pour leur actualisation, deux fois par an.
Dès qu'un appartement se libère nous appelons la première personne sur cette liste. Ensuite l'hébergement et l'accompagnement sont prévus pour 3 ans maximum, visant à traiter de toutes les problématiques rencontrées par les personnes (d'accès au séjour, liées au soin, etc.).
Le financement de ces appartements est porté par les donateurs privés (environ 200).

Nous avons également un parc de 61 places qui concernent les personnes qui nous sont orientées par le **Service d'Insertion d'Accompagnement et d'Orientation.** Il s'agit alors de personnes avec un droit au séjour et ayant un minimum de ressources qui ont été orientées par un travailleur social de secteur ou d'une autre structure. Elles ont ensemble constitué un dossier soumis au SIAO qui les a ensuite positionnées au Habert. Elles sont accueillies pour une durée de 12 à 18 mois dans l'optique de trouver une solution de logement et l'accompagnement se fait en lien avec un référent social « global » qui s'intéresse à d'autres aspects (la santé, l'accès à l'emploi, etc.). Ce dispositif est financé principalement par la DDETS dans le cadre d'une Allocation au Logement Temporaire et également en partie par le Conseil Départemental et la Ville de Grenoble.

Enfin, plus récemment (2021) une nouvelle porte d'entrée existe au Habert. Il s'agit de ménages orientés par le CCAS de Grenoble ou la Métro qui financent ce dispositif. Le dispositif dit **MALU** (Mise à l'Abris d'Urgence) permet l'hébergement par Un Toit pour Tous, et l'accompagnement, par le Habert, de 9 familles identifiées en grande précarité. Pour ces familles, notre rôle est exclusivement lié à l'accompagnement social global (et non pas à la gestion du parc locatif) et la durée d'hébergement est prévue pour une durée maximale de 3 ans

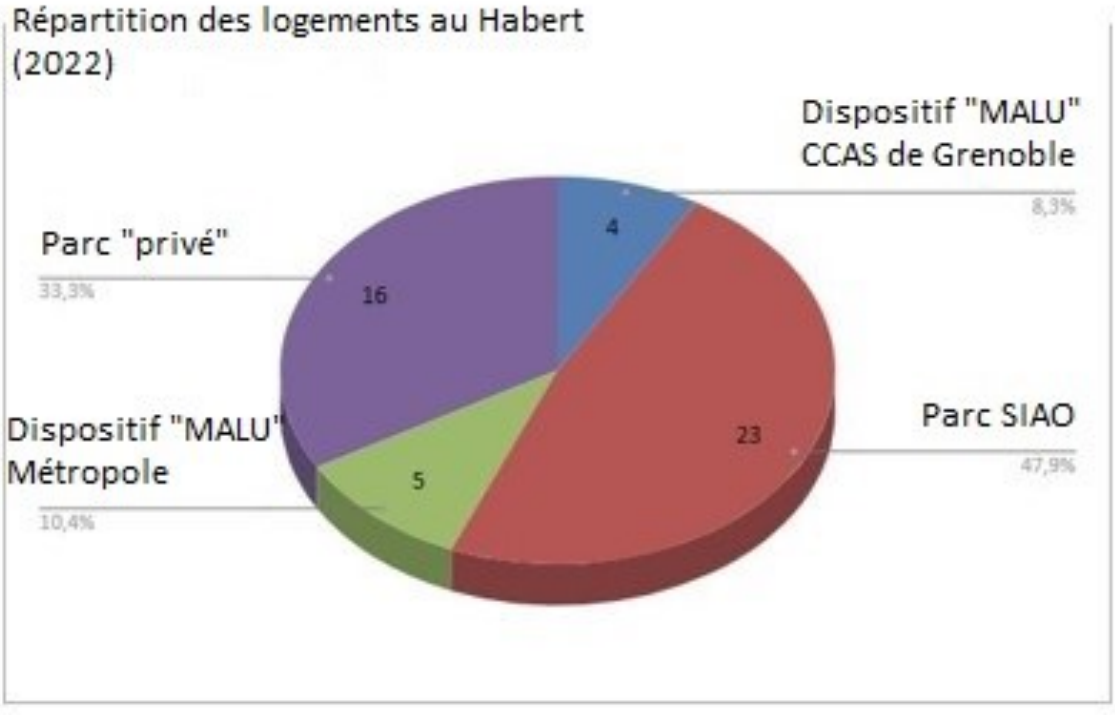

Au-delà de ces accompagnements individuels, nous proposons au Habert une vie collective, organisée principalement autour d'un local au 51 de la rue de Stalingrad.

Bureau de la coordination technique et des bénévoles.
Crédit : photo du Habert

Une organisation humaine riche et variée

Au Habert, une des spécificités est l'organisation de l'équipe. Celle-ci n'est pas composée que de salariées. Depuis le début de l'association, des bénévoles ont œuvré, d'abord pour permettre à l'association d'exister, de se structurer, puis de se développer, de se pérenniser.

Ces bénévoles, une dizaine, sont présent.es au quotidien. Certain.es s'occupent des démarches administratives, d'autres des finances, d'autres de l'animation de la vie collective au Local 51, d'autres encore des travaux dans les logements, etc. Sans leur investissement, en temps et en énergie, l'association n'aurait ni vu le jour, ni perduré.

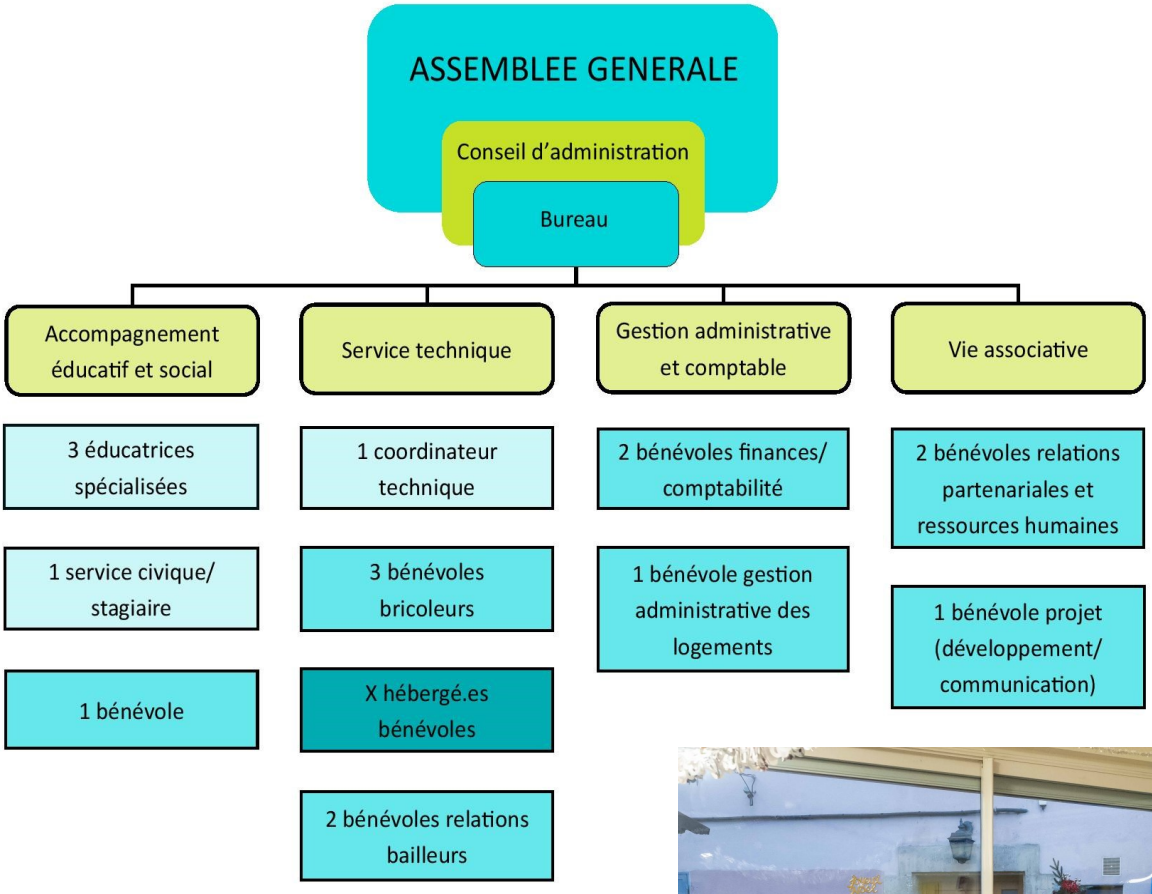

Une partie de l'équipe des bénévoles au repas de Noel 2022
Crédit : photo du Habert

Cette année nous avons souhaité en savoir un peu plus sur les bénévoles qui s'impliquent quotidiennement au Habert. Nous les avons donc interrogés pour savoir comment ils et elles étaient arrivé.e.s au Habert, ce qui les intéresse dans leur action et les pistes d'amélioration qu'ils et elles perçoivent.

Le plus ancien de nos bénévoles est présent depuis 2013 ! Les autres sont arrivés plus récemment, depuis 2017. En 2023, de nouveaux bénévoles nous rejoignent pour compléter l'équipe ou remplacer le départ de certain.e.s.

Tou.te.s sont arrivé.e.s par le biais de « quelqu'un.e », que ce soit un autre membre du C.A du Habert ou via le Secours Catholique.

En effet, certain.e.s s'étaient d'abord rapproché.e.s des actions du Secours Catholique avant d'être invités à rencontrer les équipes du Habert, nos besoins de bénévoles et notre action étant bien connu par cette association.

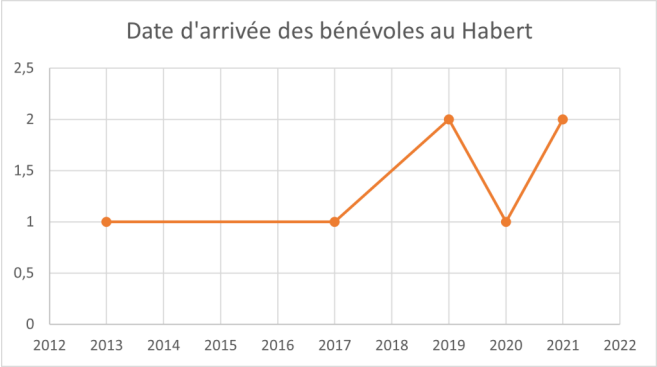

Les bénévoles passent en moyenne entre 25% et 50% d'un équivalent temps plein à réaliser les taches de leur bénévolat au Habert. Pour l'un cela représente davantage 75% d'un ETP !

C'est dire l'engagement fort et quotidien des bénévoles.

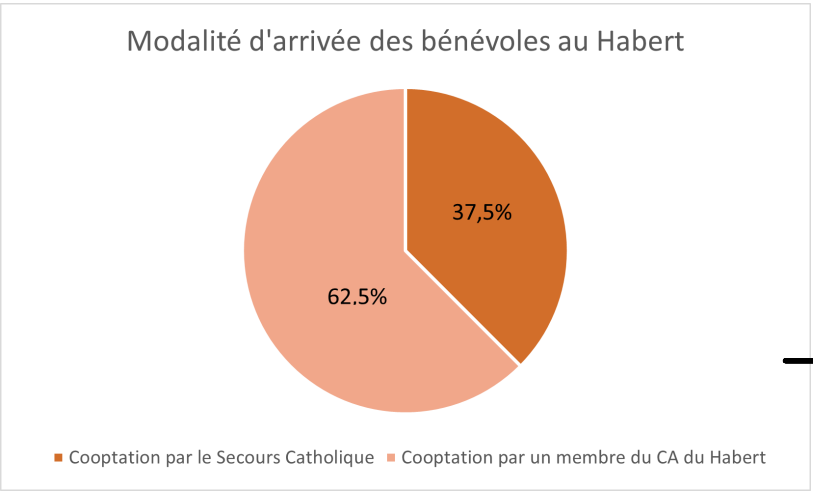

L'engagement des bénévoles représente l'équivalent de 4 équivalents temps plein au Habert

Les éléments appréciés dans le bénévolat au Habert sont divers mais il ressort surtout : la convivialité entre tous et toutes, le sens de l'action menée et les valeurs défendues par l'association pour le droit des personnes en précarité.

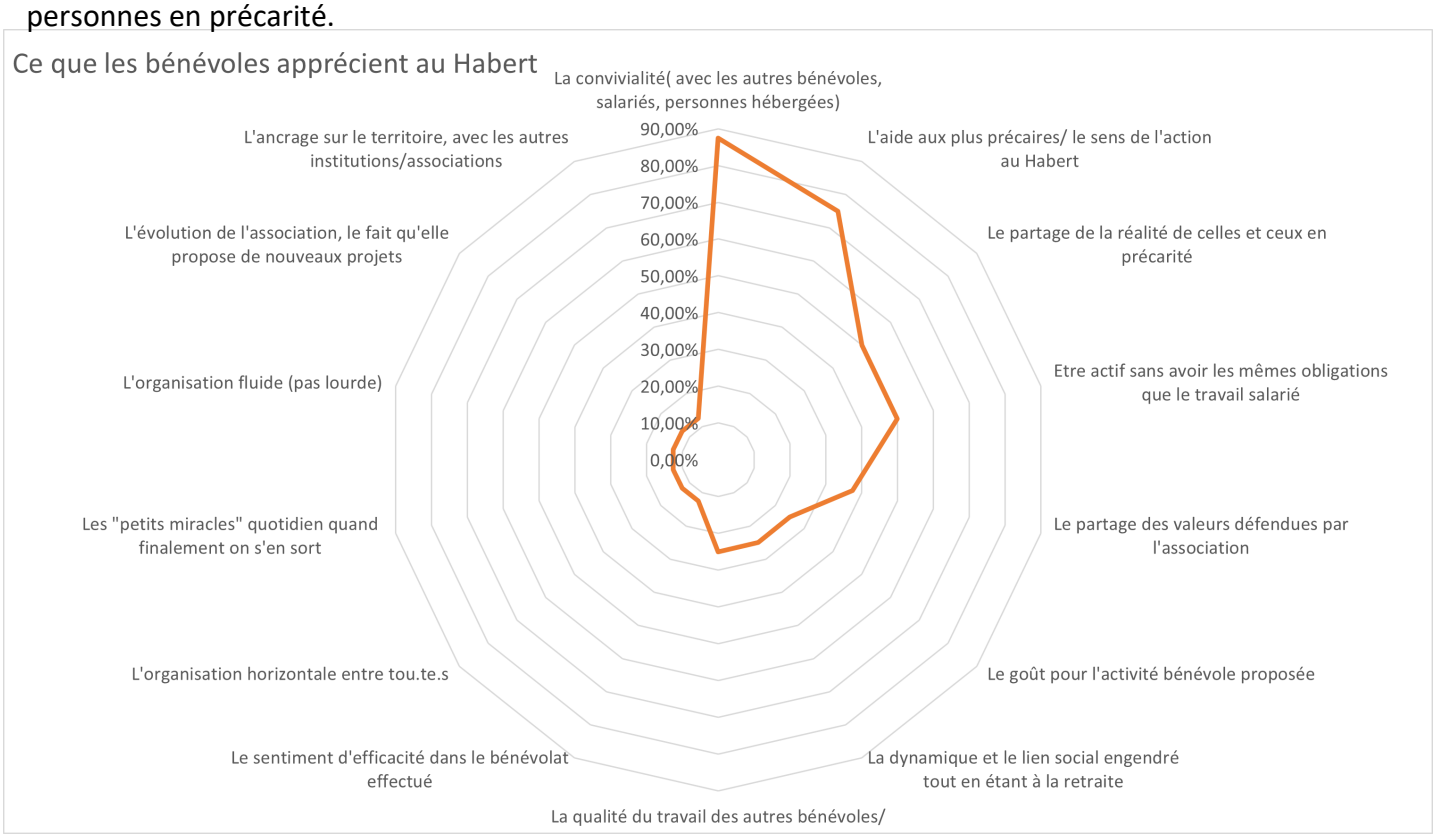

Au Local 51 en 2022 :

- **51 permanences administratives**
- **23 permanences juridiques**
- **25 repas**
- **9 sorties de bénévolat à Emmaüs**
- **7 sorties « nature » (lac, montagne, etc.)**
- **5 ateliers coutures**
- **1 voyage à Avignon**

Le Local 51, un espace de vie et de convivialité

Ballade en Chartreuse
Crédit : photo du Habert

Au Local 51, les activités et temps conviviaux continuent de ponctuer la vie de l'Association. Repas préparé par les personnes hébergées un jeudi sur 2, quelques temps autour de la couture, des sorties au lac, à la luge, bénévolat à Emmaüs chaque 1er jeudi du mois, etc.
L'année est ponctuée de rendez vous de partage et de bonne

Bénévolat à Emmaüs 2022
crédit :

Sortie Luge 2022
Crédit : photo du Habert

Atelier couture 2022
Crédit : photo du Habert

Cette année, comme l'année passée, nous nous sommes rendus quelques jours à Avignon dans le cadre du festival de la Fondation Abbé Pierre « C'est pas du Luxe ». Nous tenons à remercier très sincèrement Culture du Cœur et la Fondation Abbé Pierre sans lesquels ce temps de vacances n'aurait pas vu le jour. Au programme : des spectacles, des concerts, de la pluie, des visites et un peu de bateau ! Pour chacun.e d'entre nous, des souvenirs agréables et un bon moment partagé !

Voyage à Avignon 2022
Crédit : photo du Habert

Au Local 51, nous avons également la chance de voir régulièrement des personnes anciennement hébergées au Habert qui viennent, soit dans le cadre des permanences administratives du lundi pour une aide sur des papiers ; soit sur les temps du jeudi pour partager un café, nous donner de leurs nouvelles, etc. Nous savons que pour certain.es l'accès à un travailleur social est difficile voir impossible (notamment pour les personnes seules et sans domicile) et que notre présence permet de pouvoir accéder à certaines démarches.

Les places d'hébergement SIAO

23 logements subventionnés par des organismes publics. Les personnes sont orientées par le SIAO. Notre accompagnement est focalisé sur la recherche d'une solution de logement pérenne. Le suivi global est assuré par d'autres.

23 logements

Logement diffus dans Grenoble et agglomération du studio au T4.

12-18 mois d'hébergement

Financement via l'ALT

Durée moyenne d'hébergement en 2022 : 23 mois.
Nombre de personnes hébergées en 2022 :
27 adultes/ 9 enfants (+ 6 enfants en droit de garde partielle)
Il y a eu sur l'année 9 entrées et 7 sorties.

71.5 % de sorties en logement social et 28.5 % ont rejoint leurs familles.
Aucune sortie sans solution d'hébergement ou de relogement.

Un taux d'occupation de 85% sur l'année : des besoins d'amélioration de la fluidité d'orientation à travailler avec le SIAO (durée entre commission et orientation, adéquation de la demande du ménage pour limiter les refus, etc.).
La durée de vacance des hébergements est trop importante entre deux ménages alors que les besoins d'hébergement sont forts sur le territoire.

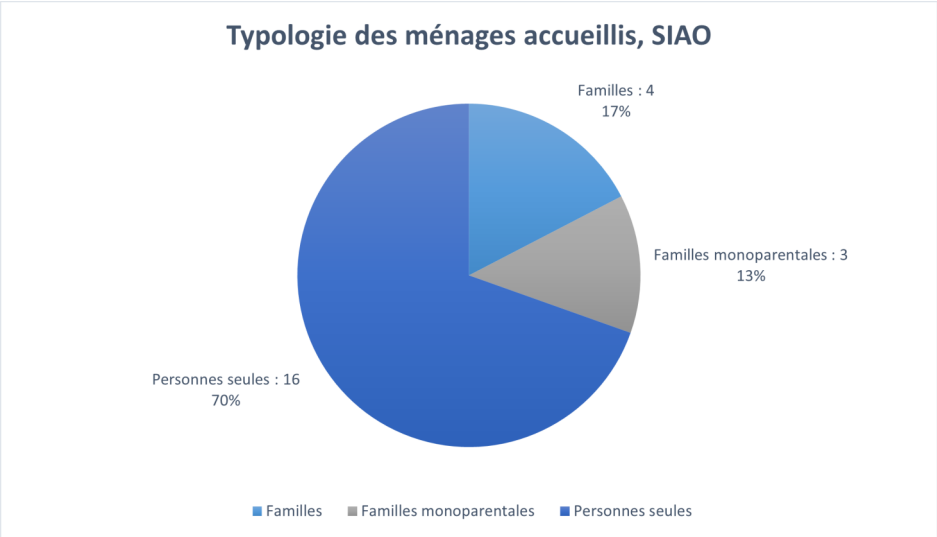

La typologie du public accueilli sur les appartement de notre parc a peu évolué.
A noter, que nous avions jusqu'en 2022 une place dans un appartement en colocation. Elle permettait d'accueillir une personne seule a très bas coût (50 euros par mois tout compris). Cependant au vu l'absence de proposition d'orientation par le SIAO sur cette place nous avons mis fin à cette possibilité.

Nous avons une majorité de personnes seules au Habert . Parmi elles certains parents peuvent recevoir leurs enfants en garde ponctuelle (vacances, week end).
Si l'accueil de couple est possible, nous n'avons eu aucune orientation dans ce sens en 2022.
Il arrive cependant que certaines personnes se mettent en couple durant la durée de l'hébergement. Dans ce cas, nous revoyons avec chacun et chacune si le projet du couple est compatible avec l'hébergement au Habert : configuration du logement, possibilité d'honorer financièrement les participations, choix du ménage, etc.
Selon les cas les personnes peuvent alors être réorientées ou rechercher un logement adapté à la nouvelle configuration familiale.

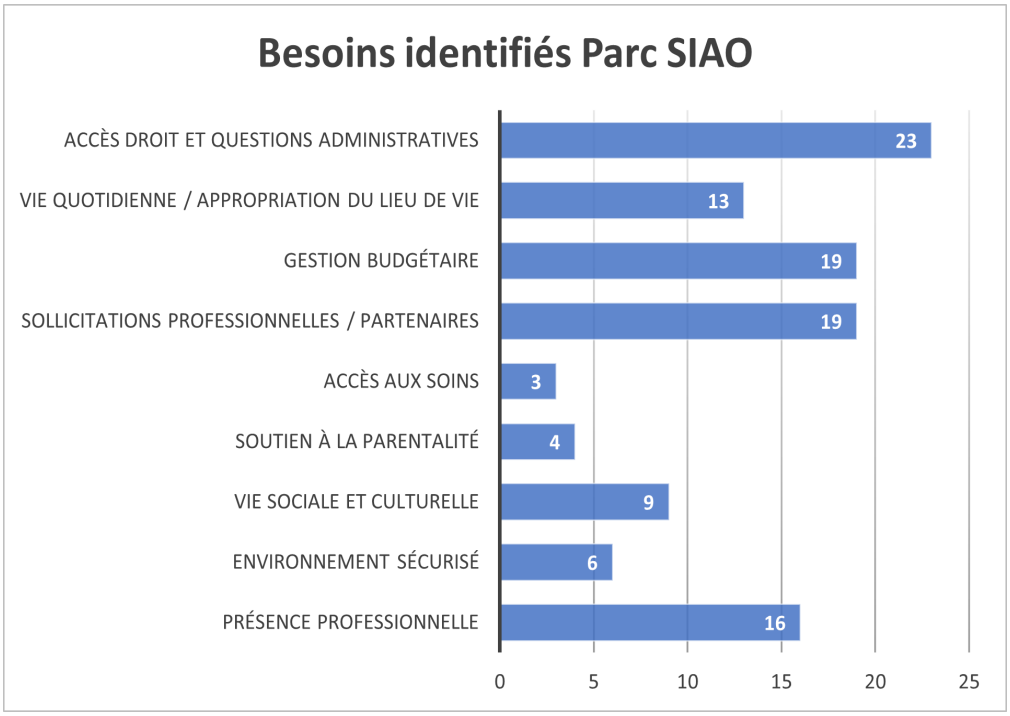

Les besoins des ménages que nous accompagnons évoluent peu d'une année sur l'autre. Cependant cette année, nous avons du faire face à des soucis d'accompagnement global des personnes du fait de difficultés rencontrées par certaines structures d'accompagnement. Accompagner vers le logement ou accompagner la situation globale des personnes supposent des investissements en temps qui ne sont pas prévus par nos financements actuels pour ce parc.

D'année en année nous voyons croître notre champ d'intervention pour pallier d'autres services (publics ou spécialisés). Cette situation sera difficilement tenable si elle se poursuit et s'intensifie.
Les personnes accompagnées elles-mêmes nous font le retour d'une perte de sens de ce co accompagnement quand il n'est pas effectif dès l'entrée, quand le turn over de référent global existe, etc.
Nous savons que des éléments concourent à faciliter notre relation éducative avec les personnes : l'accès direct à notre bureau ou à notre numéro professionnel, l'organisation de temps collectif via le Local 51 qui permet de créer des liens, la possibilité de nous rencontrer facilement une fois par semaine en permanence administrative au Local, etc. Pour autant, le financement actuel ne prévoit pas tout cela et nous met parfois en difficulté.

« Ca m'arrange de tout faire avec toi, c'est plus simple »
(Mme S., hébergée depuis plusieurs mois,
qui n'a toujours pas rencontré son travailleur social global)

Cette année encore, nous n'avons a déplorer aucune sortie sans solution.
Il y a eu des départs vers des hébergements familiaux/ou de pairs considérés comme de la famille pour certain.es. Pour la majorité il s'agissait de leurs projets personnels, pour une seule il n'y a pas eu d'autres solutions. Hébergée depuis plus de trois ans, le titre de séjour étant non renouvelé, il n'a pas été possible de trouver de solution de logement ou d'hébergement.

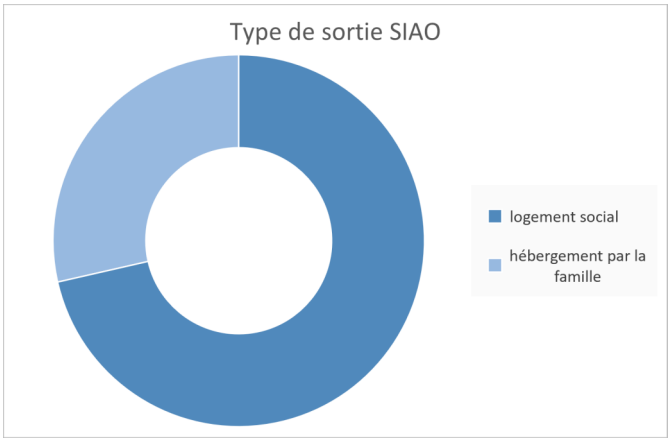

Les départs se font majoritairement vers le logement social. Les ressources des personnes orientées et accueillies ne permettent souvent pas de se projeter sur des logements « privés ». D'autant qu'avec l'augmentation des charges, si celles-ci ne sont pas comprises dans le prix du logement, cela peut véritablement déséquilibrer les budgets.

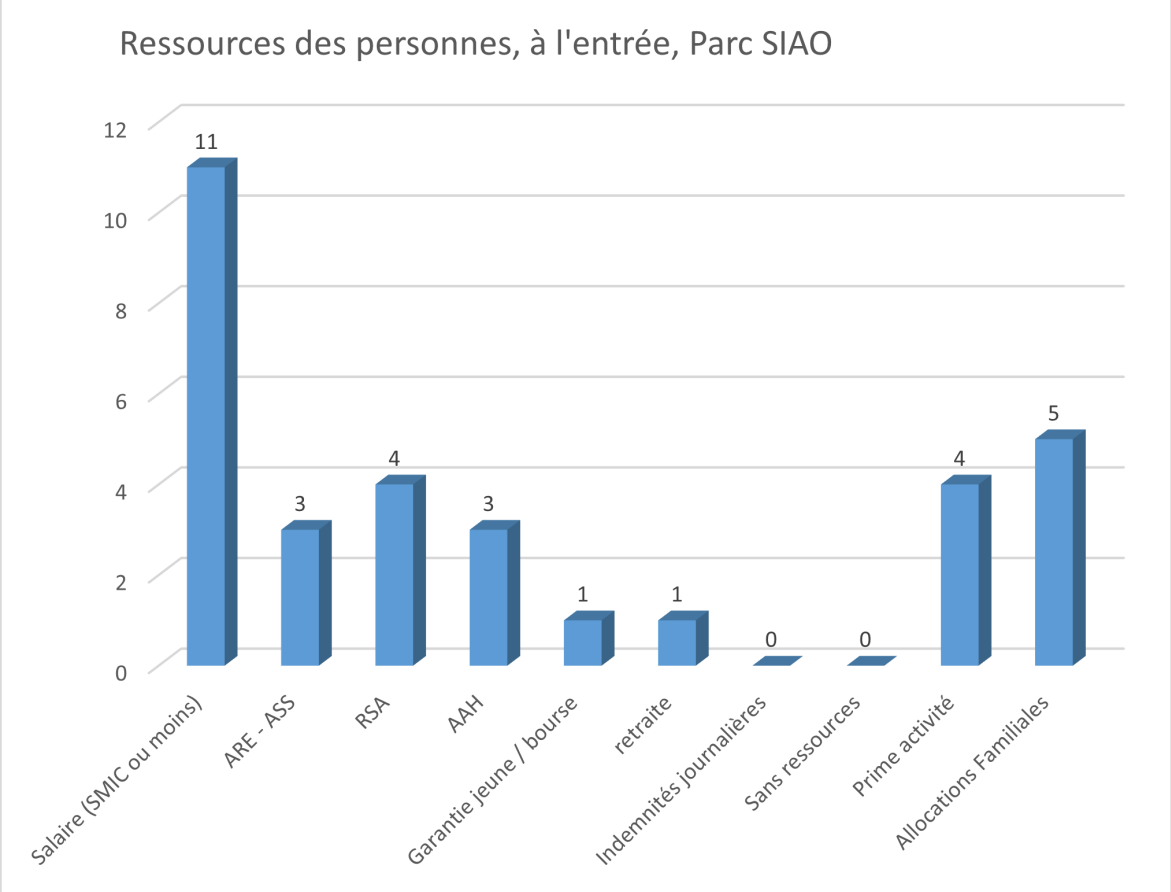

A la sortie des ménages, les places disponibles sont signifiées au SIAO pour de nouvelles orientations. Nous constatons cependant depuis plusieurs mois que les délais d'accueil de nouveaux ménages sont particulièrement longs. Nous avons connaissance qu'il y a de nombreuses demandes d'hébergement et nous regrettons que les appartements restent ainsi vides de longues semaines, voir des mois. Pour donner un exemple récent, nous avons un hébergement libre depuis plus de deux mois. Il y a eu déjà deux orientations vers ce logement mais deux refus de la part des ménages, le quartier ne convenant pas. Il peut arriver que les motifs de refus soient autre : priorisation d'une recherche de logement et non pas d'hébergement, inadéquation entre l'hébergement et la composition familiale, etc. Si nous comprenons les choix individuels nous souhaiterions cependant fluidifier le travail avec le SIAO pour limiter le temps de vacance des logements.
Nous n'avons par exemple pas de difficultés similaires sur les autres types d'hébergement que nous gérons.

Le parc « privé »

Il s'agit des places d'hébergement les plus anciennes au Habert. Réservées aux « sans papiers » qui ne trouvent aucune autres solutions d'hébergement. Les personnes peuvent rester pour une durée maximale de 3 ans.

15 appartements dont 4 colocations
(2 pour hommes et 2 pour femmes)

3 ans d'hébergement maximum

Financement via des dons privés de particuliers, de fondations, d'associations.

Durée moyenne d'hébergement en 2022 : 32 mois.
Nombre de personnes hébergées en 2022 :
30 adultes/ 14 enfants
Il y a eu sur l'année 5 entrées et 7 sorties.

57 % de sorties en logement social, 29 % sont sortis sans solutions et 15% ont trouvé des solutions d'hébergement familiales ou amicales.

Des personnes en attente d'une place d'hébergement au Habert depuis en moyenne 4 ans, l'accès à d'autres hébergements étant impossible (pas d'accès aux places d'insertion du SIAO en l'absence de régularisation, pas d'accès aux places d'urgence malgré des demandes répétées pour la plupart).

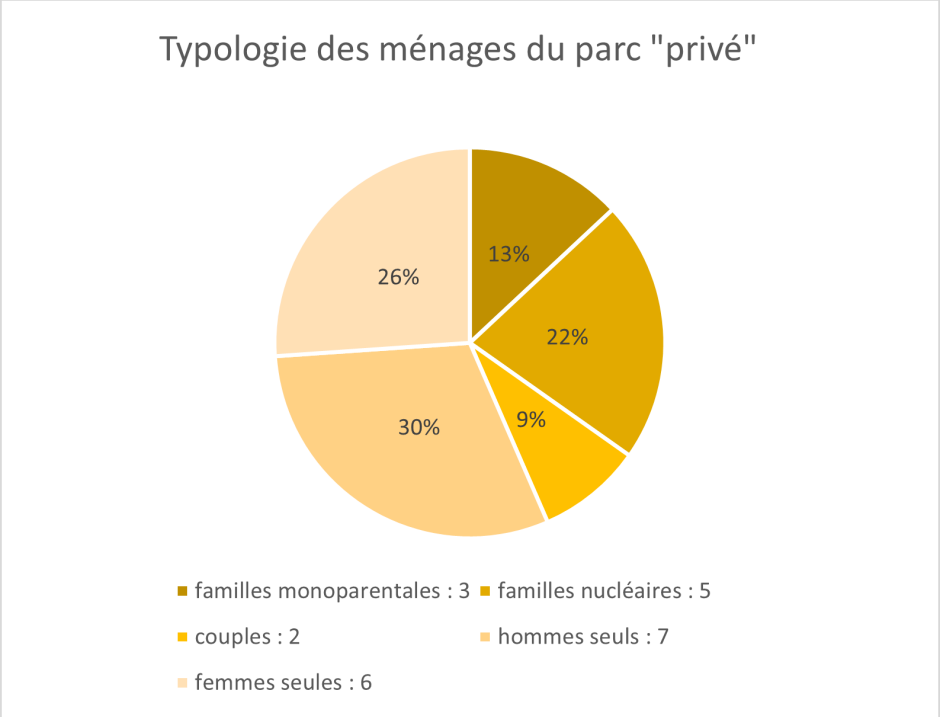

Au Habert, nous ne prenons pas de nouvelles demandes d'hébergement depuis 2021. Notre liste d'attente a compté jusqu'à plus de 160 personnes. Pour autant nous continuons de maintenir les demandes de celles et ceux qui s'étaient inscrit.es précédemment. Tous les 6 mois les personnes viennent renouveler leur demande, certain.es attendant depuis plus de 3 ans.

Au vu de l'inconditionnalité de notre accueil nous avons un public varié de familles, personnes isolées, couples, etc.

La liste d'attente arrivera à terme pour 2023 ou 2024. Une réflexion est en cours avec le conseil d'administration pour trouver le moyen de rouvrir cette liste tout en restant attentif.ve.s à ne pas reproduire une attente de plusieurs années. Cela provoque souvent un découragement légitime pour les personnes et une charge de travail supplémentaire pour les salariées dans la gestion de ces demandes. Nous ferons un affichage (devant nos bureaux et sur le site internet du Habert) dans les mois à venir pour proposer un temps ponctuel de réouverture des demandes d'hébergement.

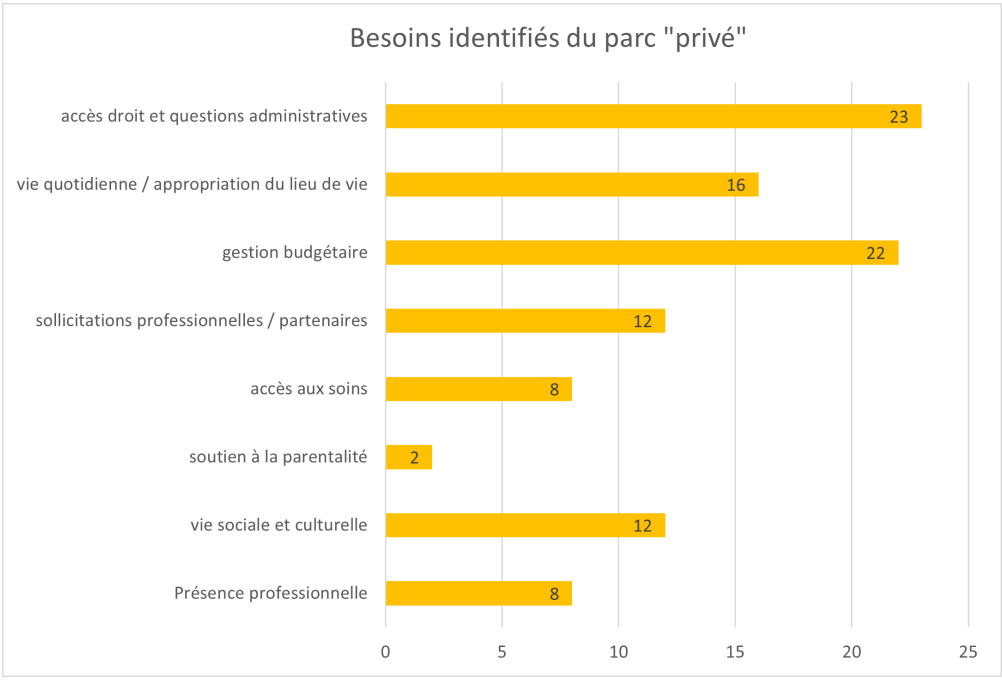

Au Habert, le public de personnes « sans papiers » est connu depuis de nombreuses années. Nous sommes témoins de leurs difficultés quotidiennes à construire leurs projets malgré l'absence d'autorisation au séjour, au travail.

La quasi totalité a besoin de recourir à des aides financières alors qu'ils souhaiteraient pouvoir travailler, y compris pour les personnes les plus âgées. Ils et elles ont surtout besoin de notre soutien pour démêler des difficultés administratives liées à leur statut.

Au vu des situations difficiles vécues, un autre aspect important de l'accompagnement est le partage de temps collectifs conviviaux. La complexité administrative, le refus d'accès au séjour, la précarité économique, sont autant de sujets d'anxiété et de fatigue pour les personnes. Nous voyons à ce sujet tout l'intérêt pour certain.es d'être entouré.e.s par leur famille, ami.e.s, ainsi que par les autres personnes hébergées au Habert. Cette dynamique semble permettre de se mobiliser quand le fait d'être seul.e peut être exprimé comme une difficulté supplémentaire. Il peut apparaître difficile de trouver des possibilités de soutien moral et psychologique pour les personnes étrangères. L'accès aux soins médicaux est toujours plus complexe avec des droits « AME », et quand il est question de santé mentale, cela devient encore plus ardu. Les partenaires associatifs, Médecins du Monde, le Caméléon, l'Orspere-Samdara sont alors des ressources précieuses.

Au bout de trois ans d'hébergement nous demandons aux personnes de quitter leur hébergement. Pour certain.e.s il est décidé lors d'une commission de fin d'hébergement de poursuivre quelques mois supplémentaires, au vu des projets initiés (attente du retour de la préfecture, possibilité d'accueil chez des pairs dans les mois à venir, etc.). La majorité respecte les engagements pris à leur entrée.

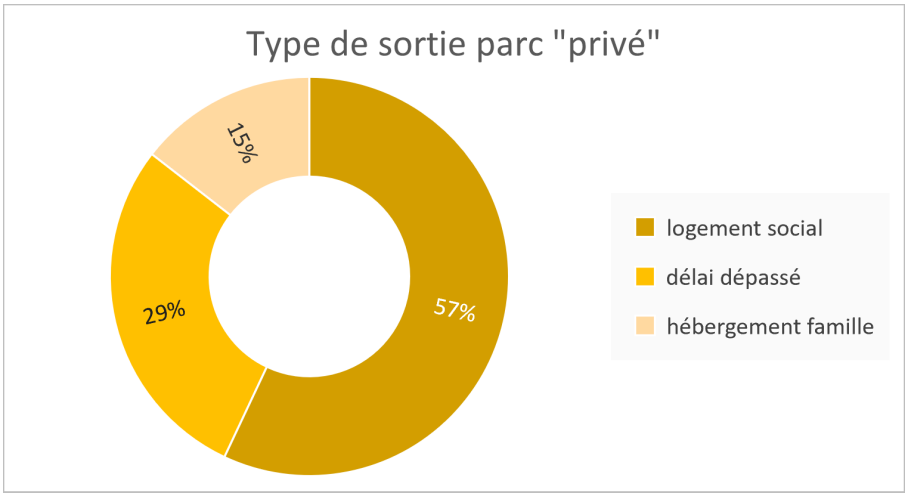

Pour d'autres, sans aucune solution, cela est plus complexe. Nous savons que certain.e.s retournent à la rue. Pour autant nous gardons un lien, à minima via les permanences administratives et les temps collectifs au Local 51 pour continuer à les accompagner socialement s'ils/elles le souhaitent (demande d'aide financières, AME, etc.). Certain.e.s ne sont plus hébergé.e.s au Habert depuis des années mais continuent de venir nous voir régulièrement. Il semble qu'il n'y ait pas d'autres possibilité d'accompagnement social sur le territoire et que la convivialité et les liens tissés avec nos équipe et les autres hébergé.e.s soient précieux.
Malgré l'absence d'hébergement et un parcours administratif très difficile, nous constatons que les personnes ont un projet de vie en France et non ailleurs. Dans ce contexte, il est donc anecdotique que nous contactions l'OFII pour des demandes d'aide au retour au pays. Aujourd'hui au Habert, sur le parc privé les personnes sont présentes sur le territoire depuis au moins 5 ans, pour la majorité il s'agit souvent de 7 à 8 ans, sans hébergement stable, sans ressources.

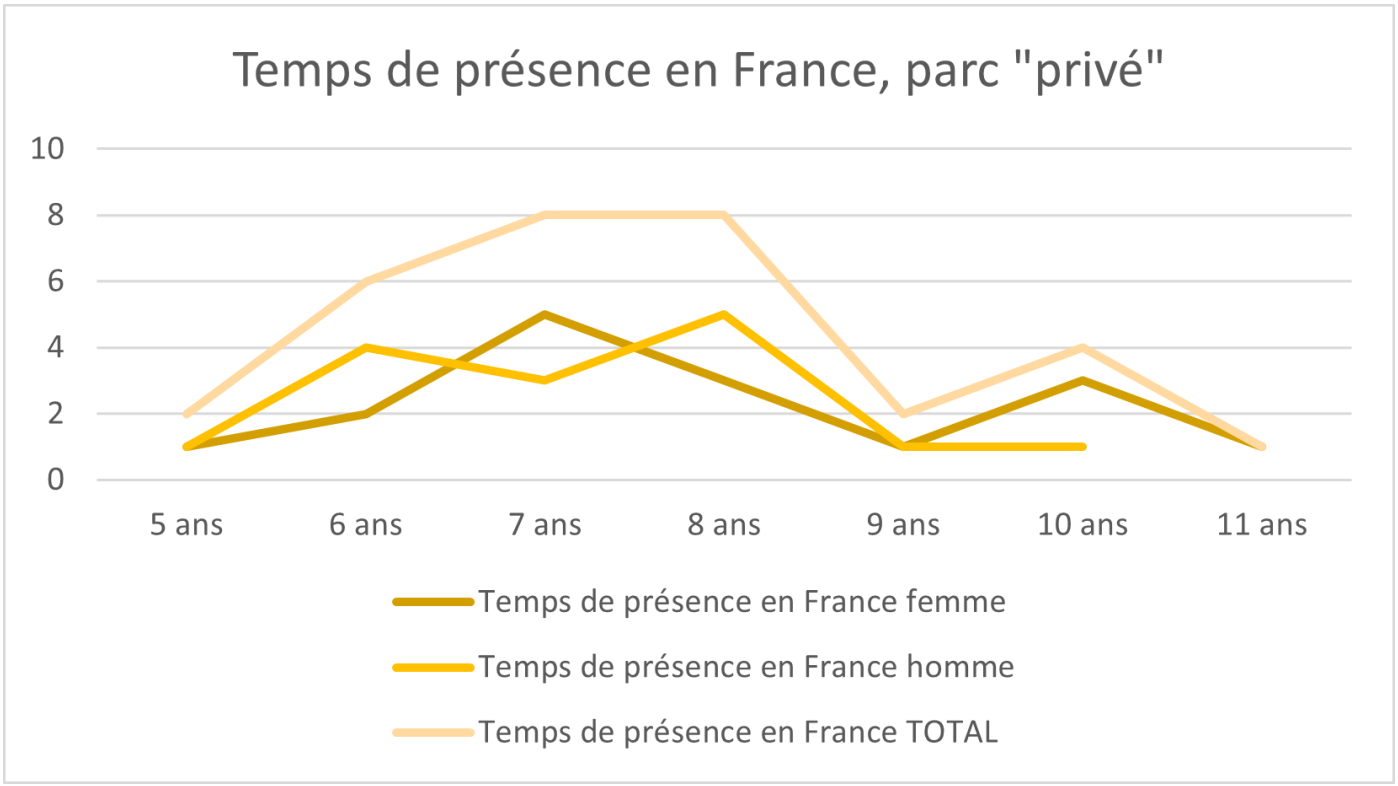

Nous sommes actuellement très inquiets sur le devenir des personnes « sans papiers » vieillissantes.
Exclues des minimums vieillesse, ou de droit à l'AAH quand bien même leur santé le justifie et qu'elles obtiennent enfin un droit au séjour, les perspectives d'accès à des ressources et donc à des hébergements/logements deviennent impossibles. Pour autant, certaines seraient prêtes à travailler pour subvenir à leurs besoins mais leur âges, et leur santé, constituent souvent un frein indépassable.

Cette année 2022 a également été marquée par le début de permanences juridiques au Local 51 de l'Association.
Un lundi sur 2, Cyrielle, juriste de l'ADATE reçoit les familles sans rendez vous.

Initiée par une personne hébergée du parc « privé », cette permanence juridique plait énormément. Les ménages, de tous les dispositifs, sont nombreux à la fréquenter et à revenir pour d'autres conseils/appuis.

Un temps d'évaluation a été fait en milieu d'année avec une personne hébergée, la juriste de l'ADATE et une travailleur sociale du Habert pour faire un premier point et évoquer les pistes d'amélioration. Parmi celles-ci : la mise en place de temps de « suivi » avec les travailleurs sociaux pour s'assurer de la continuité des indications proposées par la juriste et la mise en place d'atelier collectif (le 1er a eu lien en 2023).

En fin d'année 2022, plusieurs situations ont trouvé des issues positives grâce à ce suivi rapproché par la juriste.

Dans le cadre du projet de loi Darmanin, relatif à l'immigration, l'asile et l'intégration des personnes étrangères, nous souhaitons transmettre quelques lignes sur les orientations de la loi telles que nous les avons comprises.

Car celles-ci ne seraient pas sans conséquence pour les ménages accueillis au Habert.
Le projet de loi prévoirait notamment :
- le durcissement général des conditions des OQTF et IRTF : délivrance et exécution
- la création d'un titre de séjour "métier en tension" très restrictif
- plus d'accueil des personnes sans droit ni titre en CHRS
- des exigences accrues concernant la maitrise de la langue pour la délivrance des titres de séjour
- le remplacement de l' Aide Médicale d'Etat par une Aide Médicale d'Urgence très restrictive et très limitée
- globalement : une sévérité accrue dans l'ensemble des procédures concernant l'accueil et le séjour des étrangers en France

Ce projet de loi viendra donc changer les conditions d'existence des personnes étrangères , qu'elles soient en situation administrative complexe ou régulière vis à vis des titres de séjour.
L'accompagnement du public du Habert s'en verra fortement impacté.
Ce projet de loi nous inquiète donc dans la poursuite de nos missions"

Crédit : https://www.savoie.gouv.fr/Actualites/Actualites/Etrangers-en-France-prolongation-de-la-validite-des-titres-de-sejour
Juin 2023

Le dispositif « MALU »

Initié en pleine période COVID pour mettre à l'abris des personnes vivant à la rue ou en habitat très précaire (tente, squats, etc.), le dispositif co construit avec Un Toit pour Tous, le CCAS et la METRO se poursuit.

5 logements « METRO »
4 logements « CCAS »
Hébergements portés par Un Toit Pour Tous

3 ans d'hébergement maximum

Dispositif financé par la METRO et le CCAS.

Une seule sortie en 2022 : sortie anticipée et sans débouché.

9 ménages mis à l'abris, soit 41 personnes : 18 adultes et 24 enfants

Des financements reconduits pour l'année 2023 et en augmentation pour le CCAS, avec deux logements en plus prévus.

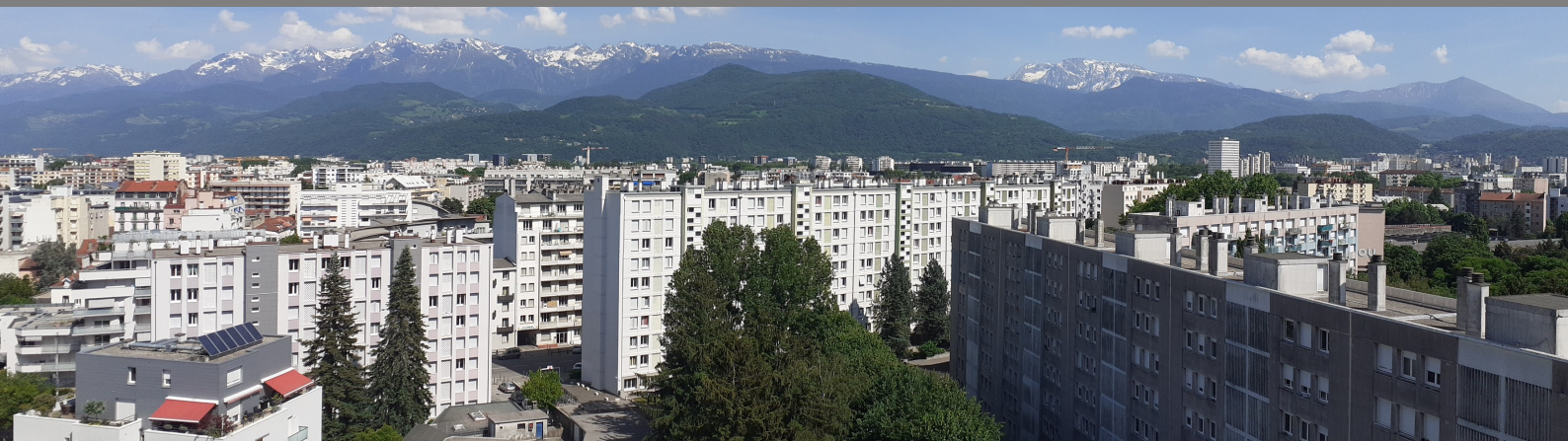

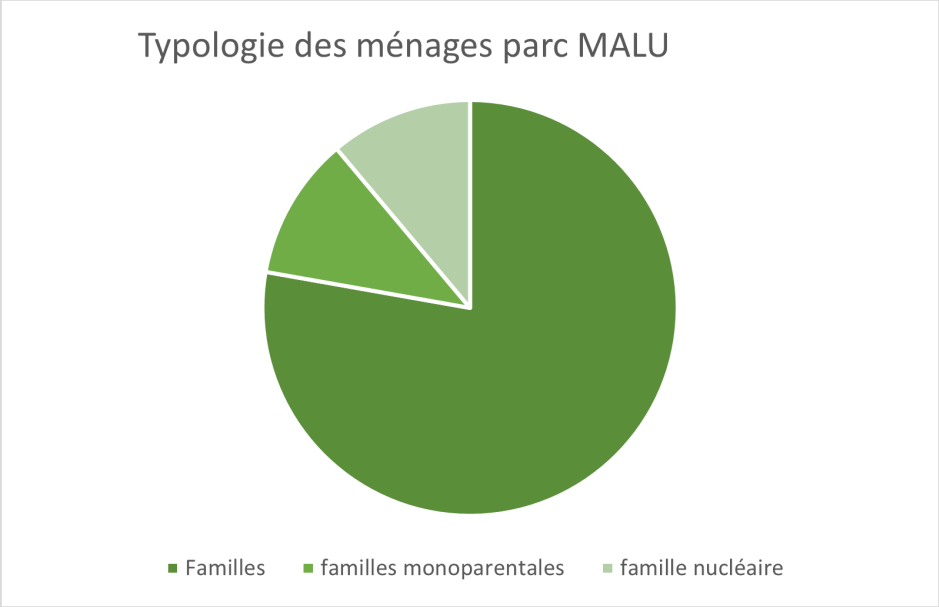

Dans le cadre du dispositif MALU, il n'y a que des familles hébergées.
Leur point commun : avoir été repérée par le CCAS ou la METRO dans le cadre de maraude ou de dispositifs hôteliers.
En situation administrative complexe, l'hébergement est aussi prévu pour 3 ans, durée pensée pour permettre de construire un projet d'insertion et de régularisation auprès de la préfecture.

La part des enfants est importante sur ce dispositif, 24 pour l'année 2022. Pour ces enfants, la mise à l'abri et l'accès à un logement individuel pour leur famille est souvent synonyme d'amélioration importante de leurs conditions de vie. Nous avons constaté que plusieurs d'entre eux ont fait des progrès importants en termes de développement physique et d'apprentissage dès lors qu'ils ont accédé à l'hébergement. Pour certain.e.s des préconisations d'entrée en milieu scolaire adapté ont même été revues au vu de ces progrès. Les médecins et équipes scolaires ont pour la plupart noté un « avant » et un « après » l'entrée en hébergement.

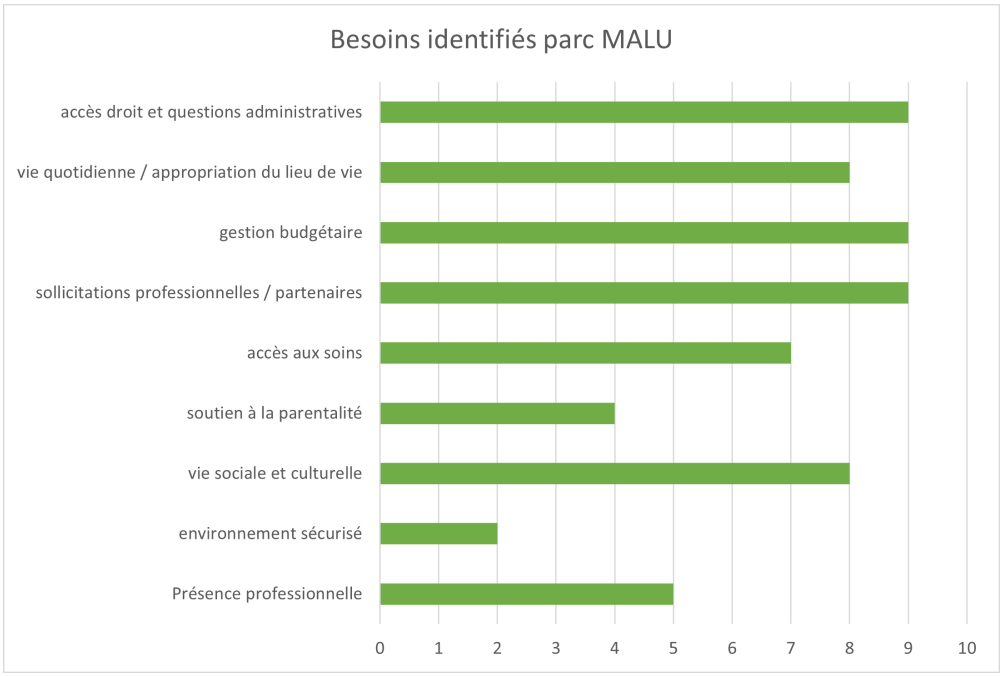

Les besoins des personnes accueillies dans ce cadre sont liés à leur situation administrative mais aussi pour certain.e.s à des démarches quasi quotidiennes ou au moins hebdomadaires. Les situations sont fragilisées, pas seulement par la situation administrative, mais aussi souvent par d'autres difficultés (médicales, liées à l'isolement, etc.).
Certain.e.s sont en demande d'une présence forte, qui se rapproche des temps d'accompagnement de C.H.R.S.

Après deux années d'expérimentation, nous commençons à percevoir les apports de l'hébergement et de l'accompagnement. Une famille a notamment obtenu un droit au séjour, des ressources et un logement et a quitté le dispositif courant 2023. Cependant pour d'autres, les perspectives d'insertion sont sérieuses mais empêchées par l'accès au séjour.
Enfin nous avons vu le départ d'un ménage, sans solution. Suite à une décohabitation et d'autres difficultés, il n'a pas été possible de maintenir l'hébergement. Pour ce parc « MALU » comme pour les autres, nous avons cependant choisi de laisser la possibilité à cette personne de poursuivre un accompagnement minimal via le Local 51. Le lien se poursuit ainsi, permettant l'accès à minima à des ressources et à un suivi médical.

Où en est notre réflexion autour du travail initié l'an passé ?

Pour rappel, l'année passée nous nous intéressions à la question de l'emploi et de ce qu'elle représente pour les personnes accompagnées au Habert.

Cette année de réflexion s'est soldée par la mise en place d'un projet en lien avec Travail et Partage et le Secours Catholique : les Ateliers Solidaires !

Genèse : depuis plusieurs années nous accompagnons et hébergeons des personnes seules et des familles en précarité et nous observons que les personnes montrent une implication forte dans les actions collectives proposées : préparation de repas collectifs, déménagements, rénovations, actions de tri en partenariat avec Emmaüs, … Pourtant, certain.e.s pourraient être considéré.e.s comme « éloigné.e.s de l'emploi » pour diverses raisons : problèmes de santé, peu d'expériences professionnelles, etc.
Il nous semblait important de soutenir leur engagement et de réfléchir à nos moyens d'action.
Nous avons longuement échangé avec deux partenaires que nous connaissons bien, pour partager un même lieu de travail et des valeurs communes : l'Association Intermédiaire Travail et Partage et le Secours Catholique.

Toute l'année 2022 a été ponctuée de rencontres, de rendez vous pour construire ensemble une ébauche de ce qui pourrait naitre de nos expertises respectives et être proposé aux personnes hébergées au Habert.

Ainsi à la fin de l'été, en est né un projet.
Il a été soumis à un appel à projet de la DDETS, qui y a répondu favorablement !
Depuis la fin d'année 2022 nous sommes donc dotés d'un agrément et d'un financement de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), de la Fondation Mérigot et de la Fondation Abbé Pierre pour mettre en œuvre ces idées.

L'expérimentation est en cours.

A terme, 5 personnes volontaires du Habert pourront intégrer des stages indemnisés permettant leur mise en situation professionnelle jusqu'à 10h/semaine pendant 6 mois renouvelables.

Les activités supports envisagées sont diverses :
- Restauration : préparation et service d'un repas d'une vingtaine de couverts chaque mardi midi au 10 rue Sergent Bobillot.
Cette activité a d'ores et déjà commencé !
- Services à domicile et services aux associations : ménage et petits travaux de jardinage chez des particuliers et/ou dans des locaux associatifs pour des clients solidaires qui adhèrent au projet.
- Rénovations d'appartements de l'association le Habert avec un encadrement technique.

Sujet de réflexion : l'accès à la culture

L'accès à la culture est un droit inscrit dans la déclaration des droits universels, dans les lois et politiques publiques relatives à la lutte contre les inégalités, la précarité et les exclusions. Nous aimerions contribuer à l'exercice de ce droit pour les personnes du Habert.

Aujourd'hui, nous constatons que le partage est important dans les temps collectifs au Habert, que ce soit entre les personnes hébergées, ou avec les travailleur·euses sociaux·ales. Les personnes sont enclines à échanger, à s'entraider et à s'inquiéter les unes des autres. Il s'agit d'une dynamique qui permet aux personnes de porter des initiatives.

Cependant concernant des pratiques culturelles à « l'extérieur » (concerts, spectacles, …) les personnes sont en minorité intéressées par celles-ci. Des éléments pourraient expliquer ce constat :

- Manque d'information concernant l'existant en terme de pratiques et activités culturelles dans l'agglomération,
- Priorisation donnée aux besoins fondamentaux de base (alimentation) ou à la régularisation de leur situation administrative.

De ces hypothèses sont ressorties des pistes de réflexions :

- Favoriser l'accès à l'information via des permanences de Culture du Cœur au Local 51 dès avril 2022,
- Formation des travailleurs sociaux sur l'accès à la Culture (novembre 2022),
- Réflexion sur la mise en place d'un projet culturel pour l'année 2023 coordonné par l'éducateur spécialisé en formation.

L'élaboration d'un projet a commencé, pour le sujet culturel—comme pour d'autres au Habert- par une phase de diagnostic, par l'observation et les échanges avec les personnes concernées. L'utilisation d'un outil « porteur de parole » a servi de support pour comprendre ce que chacun.e aime partager avec les autres, ce qui relève de ses pratiques culturelles (et qui peuvent différer selon la nationalité, le statut socio-professionnel, etc.).
Cette phase de diagnostic a relevé deux éléments importants pour nous : la cuisine est un médiateur fort pour la majorité des personnes hébergées, c'est une pratique partagée et appréciée ; et la nécessité de montrer les apports de certaines activités au-delà de celui « culturel » que nous percevons, comme par exemple l'amélioration des compétences en français.
Enfin, nous voyons tout l'intérêt de la mise en place d'une activité qui laisse une trace, un chapitre/paragraphe de "co-écriture" de l'histoire associative (photos, albums, livre de recettes, vidéo, etc.). Si cela peut en plus valoriser les identités, affirmer la place de chacun.e dans des parcours individuels souvent semés d'embuche et de « non droit à », alors nous en serions d'autant plus enchanté.

L'année 2023 nous servira a approfondir cette thématique.

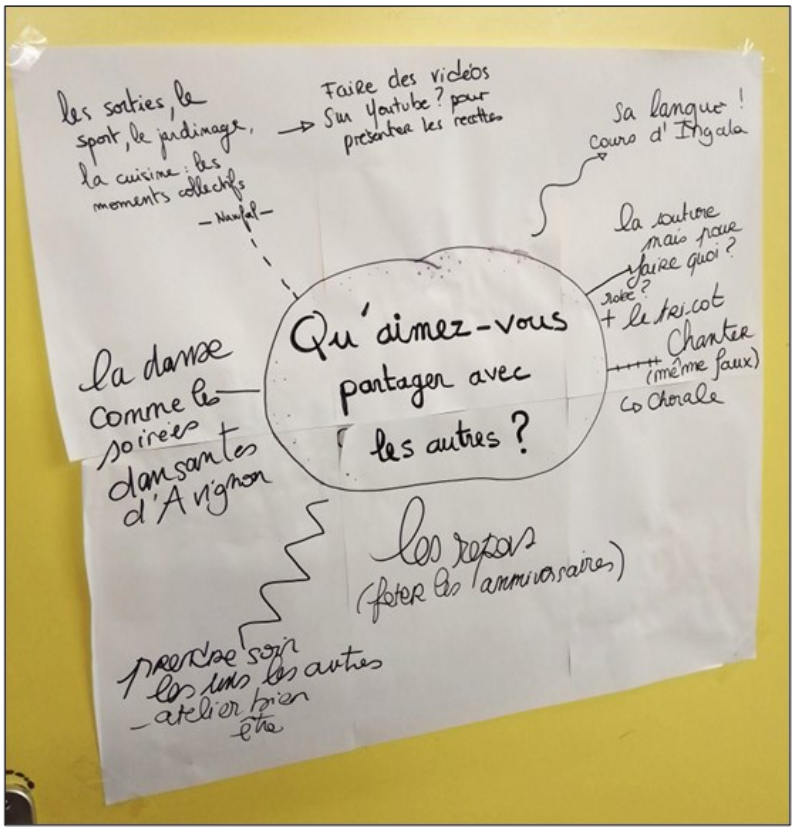

Nous vous remercions pour l'attention portée à notre association et à son activité de l'année 2022.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou remarque.
https://le-habert.fr/

Enfin, nous sommes toujours à la recherche de contributions financières :)

Merci pour votre soutien !

le habert
HEBERGEMENT SAINT-PAUL